

## Article 11 : « Je crois à la résurrection de la chair »

### CEC 992-1004

#### 1. La Résurrection du Christ et la nôtre

La doctrine concernant la résurrection finale de tous les morts est certainement la plus importante de tout le *corpus* doctrinal chrétien, parce qu'en elle s'exprime de manière très claire la radicalité et la profondeur du salut acquis par le Christ, le sens de l'anthropologie authentiquement chrétienne, la valeur du monde matériel créé par Dieu, de l'éthique chrétienne etc<sup>1</sup>.

##### 1. La Résurrection dans le Magistère de l'Église

La doctrine sur la résurrection des morts est proclamée de façon constante depuis le début du christianisme. On trouve par exemple ces formulations :

- dans le symbole des Apôtres : *La résurrection de la chair*<sup>2</sup>;
- dans le Credo de Nicée Constantinople, on professe : *Nous attendons la résurrection des morts*<sup>3</sup>;
- dans le symbole *Quicumque*, on affirme : *À sa venue, tous les hommes ressusciteront chacun avec son corps, pour rendre compte*<sup>4</sup>;
- Paul VI dans sa *Profession de foi*, déclare : *La mort (...) sera détruite le jour de la Résurrection, quand ces âmes s'uniront avec leur corps*<sup>5</sup> ;
- Le document de la congrégation pour la doctrine de la foi, *Quelques questions d'eschatologie*, s'exprime ainsi : *L'Église croit à une résurrection des morts. L'Église entend cette résurrection comme se référant à l'homme tout entier ; pour les élus, elle ne sera que le prolongement de celle du Christ*<sup>6</sup> ;

L'Église déclare aussi le moment de la résurrection : la Parousie, le dernier jour, le jour du jugement, la fin du monde. Elle précise aussi l'universalité de cette résurrection : *sans distinction entre les bons et les mauvais, tous les hommes ressusciteront des morts, même si la condition de tous ne sera pas égale. À la résurrection, nous aurons le même corps que nous avons maintenant : La résurrection se produira dans cette chair en laquelle nous vivons actuellement*<sup>7</sup>. Aussi le corps qui vit actuellement et celui qui ressuscitera est-il le même (on parlera d'identité personnelle, mais non corporelle).

##### 2. La Résurrection dans l'Ancien Testament

La doctrine sur la résurrection, tout en étant des plus centrales dans la Révélation chrétienne, n'est pas présente dans les premiers livres de l'Ancien Testament<sup>8</sup>. Ceci ne choquera pas celui qui sait que la pédagogie divine communique la vérité surnaturelle d'une façon graduelle,

---

<sup>1</sup> Vous pourrez vous référer en particulier à l'article de la commission théologique internationale : *Quelques questions concernant l'eschatologie*, in DC 2069 (1993) 309 ss.

<sup>2</sup> Cf. DS 30.

<sup>3</sup> DS 150 (*expecto resurrectionem mortuorum*).

<sup>4</sup> DS 76.

<sup>5</sup> PAUL VI, *Profession de foi du peuple de Dieu*, n. 28, in AAS 60 (1968) 444.

<sup>6</sup> CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Quelques questions d'eschatologie*, n. 1 et 2.

<sup>7</sup> GS 39.

<sup>8</sup> La réflexion de la commission théologique internationale (1993) est très intéressante sur le sujet : *Il faut reconnaître que l'idée de la résurrection est plutôt récente dans la Sainte Écriture (Dn 12, 13, est le premier texte indiscutable à cet égard). La plus ancienne conception des juifs affirmait plutôt la persistance des ombres des hommes qui avaient vécu (refaim) en un lieu commun des morts (shéol), différent de la tombe. Cette manière de penser est assez semblable à celle dont Homère a parlé des âmes (psychai) en enfer (hâdes). Ce parallélisme entre la culture juive et la culture grecque, qui existe également à d'autres époques, fait douter de leur opposition supposée, art. cit., 316.*

adaptée aux mentalités. L'homme qui a pris conscience progressivement de la caducité de la matière, et en particulier du corps, aurait pu penser absurde la foi dans la résurrection des corps. Dieu a préparé les coeurs et aussi les intelligences à recevoir la lumière du Mystère de notre élection finale.

Pour les juifs, d'après les premiers livres de la Bible, la mort était considérée comme la fin, comme une destruction et quasiment comme un anéantissement de l'homme<sup>9</sup>. L'immortalité, qui reste la force motrice la plus significative de la religiosité humaine, consistait pour eux :

(a) dans l'acceptation d'une pauvre survivance dans le *shéol*, dans un état d'existence indistincte, dans la pénombre, impersonnelle (on appelle d'ailleurs les morts les *nefeshim*, c'est-à-dire une espèce de reste spirituel);

(b) dans la croyance à l'immortalité du *nom* et de la famille, c'est-à-dire dans le fait d'avoir sur terre une descendance nombreuse et prospère. En outre, le caractère monothéiste de la foi des israélites entraîne la prohibition du culte des défunts, pour éviter de tomber dans les travers des cultes polythéistes des peuples païens avoisinants.

Quelques doctrines préparent quand même indirectement la Résurrection. Il y a cinq formes par lesquelles Dieu a préparé son peuple dans l'Ancien Testament à la doctrine sur la Résurrection :

1) Dieu montre son pouvoir sur le *shéol* : le pouvoir créateur de Dieu s'étend à tout, même jusqu'aux morts<sup>10</sup>.

2) Dieu se révèle toujours comme le Dieu vivant des vivants. Toute l'action créatrice de Dieu est une effusion de vie. En ce sens, le Dieu d'Israël se distingue des autres dieux<sup>11</sup>.

3) La mort ne fait pas partie du plan providentiel de Dieu : *Dieu a tout créé pour la vie*. La mort est vraiment le résultat du péché de l'homme<sup>12</sup>.

4) Dans le livre des Rois, on explique comment les prophètes Élie et Élisée ont opéré quelques miracles de résurrection<sup>13</sup>. L'ascension d'Élie<sup>14</sup> et d'Hénoch au ciel<sup>15</sup> est encore une indication de l'acceptation généralisée de la possibilité d'une vie après la mort.

5) Plusieurs fois, on parle de la chute et du relèvement d'Israël comme un processus de mort et de résurrection<sup>16</sup>. Mais l'exemple le plus clair qui confirme cette thèse se trouve dans le prophète Ezéchiel<sup>17</sup>. Toutefois, est-il légitime d'interpréter cette vision sur les ossements desséchés comme une annonce de la résurrection des morts ? On peut noter que :

a - Il est clair qu'il n'est pas question explicitement de la résurrection personnelle, mais plutôt de la résurrection d'Israël comme nation<sup>18</sup> ;

b - Cependant, dans ce passage, la *résurrection des morts* se développe en deux étapes : la chair, *bàsàr*, et ensuite l'esprit ou *ruah*, exactement comme dans le récit yahviste de la Création de l'homme en Gn 2, 7. C'est-à-dire que cette résurrection est présentée comme une oeuvre de la puissance divine, un vrai acte créateur : Israël est tout autant incapable de se relever par elle-même, que l'homme de faire ressusciter ses propres défunts.

c - Mais surtout, l'image choisie pour exprimer la résurrection d'Israël est précisément celle de la résurrection des morts. Or, si l'image de la résurrection des morts n'était pas valide en elle-même (c'est-à-dire capable de véhiculer une idée justifiée) il serait assez peu logique de l'appliquer à la résurrection d'Israël. En outre, l'Église a toujours vu dans

---

Cf. POZO, C., *La teologia dell'Aldilà*, ed. Vaticana, Milano, 1986, 309-323.

<sup>10</sup> Cf. Nb 16, 33 et Ps 6, 6 ; 1 Sm 2, 6 ; Am 9, 1-2 ; Ps 16, 9-10 ; Sg 16, 13-14.

<sup>11</sup> Cf. Dn 14, 25.

<sup>12</sup> Sg 1, 12-13 ; 2, 23.

<sup>13</sup> Cf. 1 R 7, 17-24 ; 2 R 2, 9s ; Sir 48, 5 et 14.

<sup>14</sup> Cf. 2 R 2, 1-11 ; Sir 48, 9.

<sup>15</sup> Cf. Gn 5, 24 ; Sir 44, 16 et 49, 14.

<sup>16</sup> Is 25, 8 (noter que S. Paul applique ce texte à la résurrection des morts : Cf. 1 Co 15, 54-55) et Is 26, 19.

<sup>17</sup> 37, 1-14.

<sup>18</sup> Cf. Ez 37, 11.

cette vision d'Ézéchiel une expression, tant dans sa liturgie que dans son art, de la résurrection des morts.

Y a-t-il une idée de résurrection personnelle dans l'Ancien Testament ? Certains auteurs soutiennent que ces textes d'Isaïe et d'Ézéchiel - et d'autres comme Job 19, 25 ss - montrent clairement la doctrine de la résurrection personnelle. Cependant, l'unanimité des auteurs pensent qu'elle se trouve exprimée, sans le moindre doute, en Dn 12, 1-4<sup>19</sup>. Le prophète parlant de l'avancée du *jour du Seigneur*, du jugement, de la lutte de l'archange Michel avec les forces démoniaques, dit : *Beaucoup* (le terme *beaucoup* est le contraire de *peu*, mais non de *tous*) *de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront : les uns pour la vie éternelle et les autres pour la honte et l'infamie éternelle*<sup>20</sup>.

La même idée est exprimée aussi dans le récit du martyr des sept frères dans le second livre des Macchabées<sup>21</sup>. Ces textes semblent parler seulement de la résurrection de ceux qui meurent héroïquement. Mais ce livre, n'ayant pas une finalité explicitement doctrinale, parle seulement de l'application de la doctrine à des cas particuliers. Le point principal est que la résurrection est présentée comme quelque chose de bon, comme une perfection et une oeuvre de salut. Voilà la grande nouveauté, la nouveauté quasi scandaleuse, de la doctrine sur la résurrection. Daniel avait parlé précisément de la *résurrection pour la vie*. Comme en Isaïe et Ézéchiel, la doctrine sur la résurrection est mise en relation avec la doctrine sur la Création.

### 3. La Résurrection dans le Nouveau Testament

Du Nouveau Testament, nous pouvons retenir trois aspects essentiels : tout d'abord, la pacifique acceptation de cette doctrine. La doctrine sur la résurrection des morts n'est pas exposée systématiquement dans le Nouveau Testament. La raison est simple : elle était pacifiquement acceptée par la majorité comme une partie intégrante du patrimoine doctrinal de l'Ancien Testament. Ainsi, Marthe, témoin de cette doctrine, s'exprime : *Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour*<sup>22</sup>.

Ensuite, Jésus donne des précisions sur la nature et la cause de la Résurrection dans sa prédication. Parmi les Juifs de son temps, il y avait en effet diverses manières de comprendre la nature et les causes de la Résurrection : l'état de l'homme ressuscité par exemple, la coopération de l'homme à ce processus, le lien possible entre la résurrection et le triomphe du peuple élu sur les autres peuples. Jésus essaya d'éclaircir les positions idéologiques, souvent sectaires, des groupes les plus influents de son temps<sup>23</sup>. D'une part, il y avait les *sadducéens*, qui, tenant fermes à la primitive révélation de la tradition écrite (Pentateuque, les cinq premiers livres de l'Ancien Testament) niaient la résurrection, et généralement toute vie dans l'au-delà. Ce sont eux qui présentèrent à Jésus un cas pittoresque, celui d'une femme qui avait eu pour époux les 7 frères et qui n'avait laissé à aucun une descendance : *À la résurrection, demandent-ils à Jésus, duquel des sept sera t-elle la femme ?*<sup>24</sup>. En fait, le cas devait intéresser surtout les *pharisiens*, l'autre parti, qui tout en croyant à la résurrection des morts (selon l'interprétation de la totalité des livres de l'Ancien Testament) la comprenaient dans un contexte essentiellement matérialiste, humain et nationaliste, fruit de l'oeuvre de l'homme.

Jésus prend ses distances par rapport à ces deux positions, et dénonce le manque de foi dans le pouvoir originaire du Dieu vivant sur les morts. Il le fait en retournant à la vraie foi de l'Ancien Testament : *Vous êtes dans l'erreur*, leur répondit Jésus, *en ne connaissant ni les*

---

Même interprétation en CEC 992.

<sup>20</sup> Dn 12, 2.

<sup>21</sup> 2 Ma 7, 1-29 ; spécialement les vv. 9, 11, 14, 23, 29.

<sup>22</sup> Jn 11, 24.

<sup>23</sup> Cf. Mt 22, 23-33.

<sup>24</sup> Mt 22, 28.

*Écritures ni la puissance de Dieu. A la résurrection, en effet, on ne prend ni femme ni mari, mais on est comme les anges dans le ciel. Quant à ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous jamais lu l'oracle dans lequel Dieu vous dit: Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ? Ce n'est pas de morts mais de vivants qu'il est le Dieu !<sup>25</sup> En somme, la résurrection, qui restitue la plénitude et l'éternité de l'homme, est le fruit du pouvoir créateur du Dieu vivant.*

Enfin, il est à noter que la Résurrection dépend de la personne de Jésus. Tel est l'apport le plus significatif et le plus décisif du Nouveau Testament à l'Ancien : la résurrection éternelle des morts est déjà commencée en Jésus ; en outre, la résurrection de tous les hommes adviendra par Lui<sup>26</sup>. *C'est Jésus lui-même qui ressuscitera au dernier jour ceux qui auront cru en lui et qui auront mangé son corps et bu son sang<sup>27</sup>. Nous ressusciterons comme Lui, avec Lui, par Lui<sup>28</sup>.* Le pouvoir exercé par Dieu dans l'Ancien Testament est exercé par Jésus à travers sa Mort et sa Résurrection. Cet aspect de la résurrection des morts est mis en évidence autant par Paul que par Jean.

Selon saint Jean, Jésus dans sa personne est *la résurrection et la vie<sup>29</sup>*, parce qu'Il est le *Fils du Dieu vivant<sup>30</sup>*. En Jésus, *la vie s'est faite visible<sup>31</sup>*. En se basant sur le pouvoir vivifiant que Jésus a reçu du Père, Jean enseigne aussi que la résurrection est universelle, même si distincte selon les individus. Toute l'oeuvre du Fils, selon saint Jean, se caractérise par le don de la vie. Soit la vie éternelle pour ceux qui croient en lui, ou bien la résurrection des morts pour tous. Ce sont les deux aspects divers de la même et unique action vivifiante du Christ : l'un dans le moment présent, l'autre dans la vie future. Ainsi : *Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et moi je le ressusciterais au dernier jour<sup>32</sup>.*

Saint Paul parle surtout de la résurrection des justes, des élus. Cela se comprend bien puisqu'il écrit quasi exclusivement à des chrétiens. Cependant devant le tribunal de Félix, en présence des pharisiens et des sadducéens, il dit : *Je t'avoue ceci (...) ayant en Dieu l'espérance, comme ceux-ci l'ont eux-mêmes, qu'il y aura une résurrection des justes et des pécheurs<sup>33</sup>.*

Toutefois, la doctrine la plus complète et la plus significative sur la résurrection se trouve exprimée en 1 Co 15. Ici apparaît clairement que notre résurrection est étroitement dépendante de celle de Jésus. Notre résurrection sera comme un prolongement de celle du Christ : *Comme prémices, le Christ, ensuite ceux qui seront au Christ, lors de son Avènement<sup>34</sup>.*

#### 4. Quelques questions théologiques sur la résurrection

Du point de vue de la réflexion théologique, le fait pur et simple de la résurrection des morts dépend du pouvoir infini de Dieu. En ce sens la résurrection est objet d'espérance. Mais on peut aussi s'interroger sur le *mode* de la résurrection. La résurrection des morts comporte deux aspects qui sont tous les deux liés à la christologie : d'une part, celui de la ressemblance du corps ressuscité avec celui du Christ glorieux (le Christ comme modèle et *cause exemplaire* de la résurrection finale) ; et d'autre part, la façon dont Dieu se sert de l'humanité du Christ -

---

<sup>25</sup> vv. 29-32 ; cf. Ex 3, 6.

Cf. par exemple : S. Justin, *De resurrectione*, III, 210-248 ; S. IRENEE, *Adv. Haer.* V ; S. GREGOIRE DE NYSSE, *De Anima et Resurrectione, dialogus*, PG 46, 12-160 ; S. AUGUSTIN, *De Civitate Dei* XXIII ; S. JEAN CHRYSOSTOME, *De resurrectione Mortuorum homilia*, PG 50, 417-432 etc

<sup>27</sup> CEC 994.

<sup>28</sup> CEC 995.

<sup>29</sup> Jn 11, 25 ; cf. 14, 6 ; 1, 4.

<sup>30</sup> Jn 11, 27.

<sup>31</sup> 1 Jn 1, 2.

<sup>32</sup> Jn 6, 54.

<sup>33</sup> Ac 24, 14-15 ; lire aussi le verset 21.

<sup>34</sup> 1 Co 15, 23 ; cf. Rm 8, 29 ; Col 1, 18.

ressuscitée - pour faire ressusciter les corps (le Christ qui est la *cause instrumentale* de notre résurrection)<sup>35</sup>.

Comment sera le corps ressuscité ? La référence obligée pour affronter cette question si passionnante est forcément l'humanité glorifiée de Jésus. Il est la cause exemplaire de notre résurrection. *Pour nous notre cité se trouve dans les cieux, d'où nous attendons ardemment, comme sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, qui transfigurera notre corps de misère pour le conformer à son corps de Gloire, avec cette force qu'il a de pouvoir même se soumettre toutes choses*<sup>36</sup>. En d'autres termes, la résurrection n'est pas simplement une réappropriation du corps selon la modalité terrestre et mortelle, mais une réelle transformation du corps qui lui permet de participer stablement au sort de l'âme<sup>37</sup>. C'est une vraie et authentique immortalité. L'homme, unité d'âme et de corps ne peut plus mourir : *Quand ils ressusciteront des morts, ils ne prendront plus ni femme ni mari, mais ils seront comme les anges dans le ciel*<sup>38</sup>. Dans la *première préface des défunts*, nous pouvons lire : *Dans le Christ ton Fils resplendit sur nous l'espérance de la bienheureuse résurrection. Et si la certitude de devoir mourir nous attriste, la promesse de l'immortalité future nous console.*

Selon la Tradition de l'Église, l'on peut donner quelques caractéristiques des corps ressuscités, même si l'état réel de l'homme ressuscité est quasiment inimaginable<sup>39</sup>. La clef de compréhension est encore christologique : *Comment ? Le Christ est ressuscité avec son propre corps : "Regardez mes mains et mes pieds: c'est bien moi" (Lc 24, 39); mais Il n'est pas revenu à une vie terrestre. De même, en lui, "tous ressusciteront avec leur propre corps, qu'ils ont maintenant", mais ce corps sera "transfiguré en corps de gloire" (Ph 3, 21), en "corps spirituel" (1 Co 15, 44)*<sup>40</sup>. Comme le dit le père Martelet : *N'imaginons pas la résurrection des corps comme une reconstitution des cellules ! D'où la difficulté de tenir ces deux réalités simultanément : un corps, oui; mais un corps spirituel !*

Ce qu'il importe de bien voir, c'est que la résurrection des corps implique une anthropologie particulièrement affinée et réaliste<sup>41</sup>.

Selon saint Thomas les propriétés de l'homme ressuscité sont au nombre de trois :

- la spiritualisation
- l'immortalité
- l'incorruptibilité

En outre, les justes jouissent de quatre prérogatives ou dons spéciaux:

- l'impassibilité
- la subtilité
- l'agilité

---

<sup>35</sup> Cf. *La résurrection de la chair*, in *Communio* (janv/fev. 1990).

<sup>36</sup> Ph 3, 20-21; cf. aussi Rm 6, 5 ; 1 Co 15, 20 ; 1 Th 4, 16.

<sup>37</sup> Je vous conseille vivement la lecture approfondie des *Audiences du mercredi* du Pape Jean-Paul II, du 18 novembre (in *DC* du 20 décembre 1981); 2 décembre et 9 décembre 1981 (in *DC* du 3 janvier 1982).

<sup>38</sup> Mc 12, 25 ; Lc 20, 36.

<sup>39</sup> "Ce "comment" dépasse notre imagination et notre entendement; il n'est accessible que dans la foi. Mais notre participation à l'Eucharistie nous donne déjà un avant-goût de la transfiguration de notre corps par le Christ : de même que le pain qui vient de la terre, après avoir reçu l'invocation de Dieu, n'est plus du pain ordinaire, mais Eucharistie, constitués de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste, de même nos corps qui participent à l'Eucharistie ne sont plus corruptibles, puisqu'ils ont l'espérance de la résurrection (S. Irénée)" CEC, n° 1000.

<sup>40</sup> CEC 999.

<sup>41</sup> La réflexion sur la résurrection a fait que S. Thomas a négligé dans son anthropologie métaphysique (et même théologique) la conception philosophique de Platon sur le rapport entre l'âme et le corps et qu'il s'est inspiré de la philosophie d'Aristote. Par exemples: "Or l'âme a un mode d'être différent lorsqu'elle est unie au corps et lorsqu'elle en est séparée, bien que sa nature demeure identique: non pas que son union au corps lui soit accidentel, mais il est de sa nature d'être unie au corps\_" Ia, 89, 1; cf. aussi : "Il convient à l'âme d'être unie à un corps\_ L'âme humaine conserve son être lorsqu'elle est séparée du corps, tout en ayant une aptitude, une inclination naturelle à s'unir à lui", Ia, 76, 1.

- la clarté.

(a) La spiritualisation

*On sème un corps animal, on récolte un corps spirituel*<sup>42</sup>. Que le corps ressuscité soit *spirituel* ne veut pas dire qu'il y a un passage à l'état totalement spirituel ; dans ce cas le corps ne serait plus un corps, mais un esprit. Seulement ce qui est corporel peut se changer en quelque chose de corporel. Autrement, il n'y aurait pas de résurrection (re-surgir) du corps, mais une destruction de l'homme selon une de ces caractéristiques les plus fondamentales. Tel est l'argumentation de saint Thomas<sup>43</sup>. Mais alors, qu'est-ce que veut dire que l'homme ressuscité est en quelque sorte spiritualisé ? *La spiritualisation*, pour le Pape Jean-Paul II, *signifie non seulement que l'esprit dominera le corps* (l'homme ne connaîtra donc plus cette tension ou opposition entre la chair et l'esprit ; cf. Rm 7, 23) *mais qu'il imprégnera pleinement le corps*<sup>44</sup>. Un peu plus loin, le Pape ajoute : *(Cette spiritualisation) ne signifie nullement une "désincarnation" du corps, ni, par conséquent une "déshumanisation" de l'homme. Au contraire, cela signifie même sa parfaite réalisation (...). La résurrection consistera dans la parfaite participation de tout ce qui est corporel en l'homme à ce qui est spirituel en lui*<sup>45</sup>. Autrement dit, l'activité du corps devient, on pourrait dire, parfaitement homologue à celle de l'esprit. Avec la résurrection, l'âme communique parfaitement sa vie (sa fonction d'être *forma corporis*) au corps. Saint Thomas dit en effet que dans l'état de ressuscité, *le corps est totalement sujet de l'âme, non seulement par son être, mais aussi en ce qui concerne ses activités, ses passions et ses motions*<sup>46</sup>. Donc, il y aura bien une spiritualisation de l'homme selon une dimension différente de celle de la vie terrestre, et pourtant il ne s'agira pas d'une transformation de la nature de l'homme en celle des anges, c'est-à-dire en une nature purement spirituelle<sup>47</sup>.

Notons un autre aspect de cette spiritualisation du corps de l'homme ressuscité. En Lc 20, 36 nous lisons : *Aussi bien ne peuvent-ils plus mourir, car ils sont pareils aux anges, étant fils de la résurrection*. L'état de l'homme dans l'autre monde sera non seulement un état de spiritualisation parfaite mais aussi de divinisation fondamentale de son humanité. Les *fils de la résurrection* - comme nous le lisons en Lc 20, 36 - sont non seulement pareils aux anges mais ils sont aussi fils de Dieu. On peut tirer la conclusion - avec le Pape - que le degré de la spiritualisation, celle de l'homme eschatologique, aura sa source dans le degré de sa divinisation, incomparablement supérieur à celle que l'on peut atteindre au cours de la vie terrestre. Cette nouvelle spiritualisation sera donc le fruit de la grâce, le plein épanouissement de ce à quoi le Seigneur nous invite à vivre dans la foi ici-bas, c'est-à-dire du fait que Dieu se communique dans sa divinité même, non seulement à l'âme mais à toute la subjectivité psychosomatique de l'homme. La divinisation dans l'autre monde apportera dans l'esprit humain cette gamme d'expérience de la vérité et de l'amour que l'homme n'aurait pas pu atteindre dans la vie terrestre. Quand le Christ parle de la résurrection, il indique en même temps qu'à cette expérience eschatologique de la vérité et de l'amour, unie à la vision de Dieu face à face, participera aussi, à sa manière, le corps humain. Lorsque le Seigneur affirme : *Ils ne prendront ni femme, ni mari*, il enseigne non seulement la fin de l'histoire terrestre liée au

<sup>42</sup> 1 Co 15, 44.

<sup>43</sup> Cf. S. THOMAS, *Contra Gentes*, IV, 84.

<sup>44</sup> Cf. Audience du 9 décembre 1981, in DC 3 janvier 1982, col. 41.

<sup>45</sup> *Ibidem*, col. 41-42.

<sup>46</sup> S. THOMAS, *Contra Gentes*, IV, 86.

<sup>47</sup> Cf. Lc 20, 36 qui doit être bien interprété.

mariage et à la procréation, mais aussi il dévoile la nouvelle fonction du corps humain dans la résurrection<sup>48</sup>.

### (b) L'immortalité

Lire 1 Co 15, 53-55. Le Seigneur l'avait lui-même dit en expliquant la résurrection aux sadducéens : *Aussi bien ne peuvent-ils plus mourir, car ils sont pareils aux anges, étant fils de la résurrection*<sup>49</sup>. L'homme après la résurrection n'a plus la possibilité de mourir, de se détruire. Cette caractéristique, en effet, est la conséquence logique du caractère spirituel du corps. Au moment de la résurrection, l'âme communique parfaitement au corps son immortalité.

### (c) L'incorruptibilité

*On est semé dans la corruption, on ressuscite dans l'incorruptibilité*<sup>50</sup>. Dans l'état de résurrection, la matière ne peut plus se corrompre ; il n'y plus de génération, ni d'accroissement physique, ni de restauration organique. Saint Thomas précise : *ni manger, ni boire, ni dormir, ni engendrer, parce que tout cela appartient à la vie animale*<sup>51</sup>. Les références de Jésus à l'état apparemment angélique de l'homme ressuscité<sup>52</sup>, confirmant l'absence de procréation dans le ciel, ont été comprises quelquefois comme une indication de l'absence de distinction sexuelle entre l'homme et la femme dans l'état de ressuscité. C'est ainsi que l'ont envisagé Origène et certains de ces disciples, mais le concile de Constantinople (543) qui a traité ces questions a refusé cette position<sup>53</sup>. De même la majeure partie des Pères de l'Église a défendu la subsistance après la résurrection de la distinction sexuelle, parce qu'elle appartient dès la création à la nature de l'homme lui-même<sup>54</sup>. La masculinité et la féminité appartiennent au plan originel de Dieu et constituent une partie intégrante de la réalité de l'homme créé à l'image de Dieu. Précisons enfin que, selon saint Thomas, cette caractéristique des corps ressuscités est commune à tous les hommes, même ceux qui seront condamnés.

### (d) L'impassibilité

Le livre de l'Apocalypse applique aux élus quelques textes prophétiques des temps messianiques : *Jamais plus ils ne souffriront de la faim ni de la soif ; jamais plus ils ne seront accablés ni par le soleil, ni par aucun vent brûlant. Car l'Agneau qui se tient au milieu du trône sera leur pasteur et les conduira aux sources des eaux de la vie. Et Dieu essuiera tout larme de leurs yeux*<sup>55</sup>. Et plus loin : *Il essuiera toute larme de leurs yeux ; de mort, il y en aura plus ; de peur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé*<sup>56</sup>. Autrement dit, la présence du corps et de la matière n'est plus l'occasion de souffrance ni de douleur, mais seulement de joie et de plénitude. Cette qualité n'est pas seulement la conséquence de l'immortalité ou de l'incorruptibilité de l'homme, mais principalement de la maîtrise parfaite de l'âme sur le corps, et de leur harmonie parfaite.

---

<sup>48</sup> Voir JEAN PAUL II, *Audiences* du 16 décembre 1981 et du 13 janvier 1982 : il y explique que la dimension sponsale du corps humain trouvera dans l'état virginal du corps son accomplissement eschatologique.

<sup>49</sup> Lc 20, 36.

<sup>50</sup> 1 Co 15, 42 ; cf. 53 et 54.

<sup>51</sup> S. THOMAS, *Suppl.* 81,4, conclusion.

<sup>52</sup> Mt 22, 30.

<sup>53</sup> Cf. DS 407.

<sup>54</sup> Cf. S. AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, XXII, 17.

<sup>55</sup> Ap 7, 16-17 ; cf. Is 49, 10 et 25, 8.

<sup>56</sup> Ap 21, 4.

(e) La subtilité

Par la maîtrise que l'âme exerce sur le corps, l'homme ressuscité est aussi capable de pénétrer les objets corporels : c'est ainsi que le comprend saint Thomas<sup>57</sup>. C'est ce qu'il appelle la subtilité, et il se justifie à partir des apparitions de Jésus ressuscité, par exemple le fait qu'il laisse son sépulcre<sup>58</sup>, et quand il entre dans le cénacle sans ouvrir les portes<sup>59</sup>. Il ne s'agit pas cependant d'une spiritualisation totalement éthérée, puisque l'humanité de Jésus semble au contraire parfaitement palpable et visible<sup>60</sup>. S. Thomas l'explique de la façon suivante : *selon sa nature, le corps glorieux est palpable, mais en vertu de sa force surnaturelle, il peut, quand il le veut, ne pas être palpable pour un corps qui n'est pas glorieux*<sup>61</sup>.

(f) L'agilité

Cette qualité est elle aussi la conséquence de la parfaite soumission du corps à l'âme glorieuse et pleine de Dieu : *on est semé faible, on ressuscite plein de force*<sup>62</sup>. De même que l'âme glorifiée participe, dans une certaine mesure, à l'omniprésence de Dieu, on peut penser que le corps - sans cesser d'être corps - participe aussi à l'agilité et à la liberté de mouvements qui caractérisent l'esprit<sup>63</sup>.

(g) La clarté

Enfin, par le corps de résurrection tout ce qui était cabossé, déformé et défiguré est redressé. L'homme entre dans un état de splendeur parfait. *Cette clarté est causée* – selon saint Thomas - *par le reflet de la gloire de l'âme sur le corps*<sup>64</sup>. Diverses manifestations de cette gloire ou clarté corporelle sont mentionnées dans la Bible : celle de Moïse au mont Sinaï par exemple. Moïse ne savait pas que la peau de son visage était devenue rayonnante, parce qu'il avait conversé avec le Seigneur. Tous les Israélites, voyant la peau de son visage, eurent peur de s'approcher de lui<sup>65</sup>. De même à la Transfiguration du Seigneur : *il fut transfiguré devant eux : son visage resplendit comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière*<sup>66</sup>. La même chose est arrivée à S. Paul, *quand soudain une lumière venue du ciel l'enveloppa de sa clarté*<sup>67</sup>. Enfin, en quelques traits, le Seigneur nous en donne une description à la fin de son explication de la parabole de l'ivraie : *Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père*<sup>68</sup>. En fin de compte, cette clarté n'est rien d'autre que la répercussion sur les élus de la clarté du Christ : *Sur nous Seigneur, que s'illumine ton visage !*<sup>69</sup>

(h) L'identité entre le corps terrestre et celui ressuscité

---

<sup>57</sup> Cf. S. THOMAS, *Suppl.*, 83, 1.

<sup>58</sup> Cf. Mt 28, 2.

<sup>59</sup> Cf. Jn 20, 19.

<sup>60</sup> Cf. Lc 24, 39.

<sup>61</sup> S. THOMAS, *Suppl.*, 83, 6, conclusion (*ibid.* *Contra Gentes*, IV, 84).

<sup>62</sup> 1 Co 15, 43.

<sup>63</sup> Cf. Is 40, 31 et Sg 3, 7.

<sup>64</sup> S. THOMAS, *Suppl.*, 85, 1, conclusion.

<sup>65</sup> Cf. Ex 34, 29-30 ; 2 Co 3, 7 et 18.

<sup>66</sup> Mt 17, 2.

<sup>67</sup> Ac 9, 3.

<sup>68</sup> Mt 13, 43.

<sup>69</sup> Ps 4, 7.



Dans l'histoire du symbole de la foi, on parle non seulement de la résurrection du corps, mais aussi, avec insistance, de la résurrection de *ce* corps (ou *cette* chair)<sup>70</sup>. Cette identité est déjà indiquée dans la formulation résurrection de la chair ; il ne s'agit cependant pas d'une re-création de l'homme, mais de sa *ré-surrection*. La formule qui insiste sur *ce corps* manifeste clairement qu'il y a une identité spécifique et numérique entre le corps terrestre et celui de la résurrection.

Il faut donc considérer deux choses: *Premièrement*, comment peut-on comprendre cette identité ? *Deuxièmement*, quelle est la signification théologique de la *résurrection de ce corps* ?

Comment comprendre cette identité ? Il y a sur ce sujet plusieurs théories en vogue dans l'histoire de la pensée chrétienne. On a proposé, par exemple, celle de l'*identité matérielle*, selon laquelle, la résurrection du corps serait simplement la reconstitution matérielle des diverses parties qui constituaient le corps avant sa putréfaction. Cette théorie offre une explication en accord avec la foi, mais qui est difficilement recevable par le sens commun<sup>71</sup>. Cette explication n'est absolument pas requise par la foi chrétienne.

D'autres parlent d'*identité formelle*, surtout après Durand de Saint Pourçain (+ 1334). En s'appuyant sur la doctrine de l'hylémorphisme d'Aristote, reprise par saint Thomas d'Aquin, on pense qu'il est suffisant qu'existe l'identité de l'âme pour garantir l'identité du corps, parce que la matière concrète *in se* n'est pas fondamentale. Cette théorie est difficilement acceptable, parce qu'elle ne concorde pas au sens littéral de l'expression de la foi chrétienne : *résurrection du corps*, dans laquelle, le corps, et non l'âme, est le sujet. Saint Paul a comparé, il est vrai, la résurrection du corps au processus de la corruption du grain semé ; cependant la corruption n'est pas absolue ; la vie nouvelle se développe à partir de la matière organique déjà existante<sup>72</sup>. La doctrine de l'*identité formelle* ne semble pas non plus en accord avec la tradition liturgique de l'Église qui vénère les reliques des martyrs et des saints (or, n'oublions jamais que toute action liturgique est orientée vers la Parousie future)<sup>73</sup>.

Une certaine continuité matérielle entre le corps terrestre et le corps de la résurrection semble donc nécessaire. Comme nous le verrons bientôt, le fait d'avoir reçu corporellement l'Eucharistie durant notre vie ici-bas, manifeste que le processus de résurrection est déjà bien entamé<sup>74</sup>. De même, la doctrine paulinienne de l'inhabitation de l'Esprit-Saint dans le corps est aussi très significative. Enfin, J. Ratzinger explique qu'une certaine continuité matérielle entre l'état mortel (terrestre) et celui immortel (céleste) est implicite dans le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie, corps et âme, au Ciel<sup>75</sup>. Donc à s'en tenir à la doctrine de l'Église il semble difficile de maintenir la théorie de l'identité purement formelle entre le corps terrestre et celui céleste.

Pour conclure, on peut dire que l'identité de la personne dans la résurrection ne saurait dépendre des éléments purement biologiques qui ont composé son organisme (on a souvent imaginé la résurrection comme la simple récupération des atomes et des molécules du vivant !). L'identité biologique est fonction de l'information génétique qui persiste au-delà des changements, dans la continuité d'un *je* qui demeure. Mais la personne n'est pas identifiable à

---

<sup>70</sup> Cf. O'CALLAGHAN, P., *La formula « Resurreccion de la carne » y su significado para la moral cristiana*, in *Scripta Theologica* 21 (1989) 777-803 ; spécialement 795-799.

<sup>71</sup> Du point de vue du métabolisme humain, il est certain que la matière corporelle change entièrement tous les sept ans. Et malgré ce changement, ce corps reste toujours mon corps. D'autre part, même si physiquement le corps humain change beaucoup, il reste que certaines expressions corporelles ne changent pas de façon significative (les expressions du visage etc.) et que, dans un certain sens, elles s'enracinent toujours plus profondément dans la personnalité.

<sup>72</sup> Cf. 1 Co 15, 37.

<sup>73</sup> Cf. RATZINGER, J., *Aufstehungleib*, in "LexTheolKirche", 1, 1053.

<sup>74</sup> Cf. CEC 1000.

<sup>75</sup> Cf. RATZINGER, J., in AUER, J. - RATZINGER, J., *Piccola Dogmatica Cattolica*, vol. 9: *Escatologia, morte e vita eterna*, Assisi, 1979, p. 121-123.

son capital génétique. Elle en dépend durant son existence terrestre, mais ne s'y réduit pas. La personne est donc plus que son corps. Le *corps de résurrection* sera vraiment mon corps, en lien constitutif avec l'univers nouveau, là où se trouve Jésus et Marie.

L'insistance de l'Église sur l'identité entre le corps ressuscité et celui terrestre est liée à son anthropologie éclairée par la Révélation. L'anthropologie chrétienne est profondément éclairée par le Mystère de la Résurrection. Et, en même temps, une anthropologie particulièrement développée peut influencer sur notre compréhension de la Résurrection. Il existe, en effet, un "cercle herméneutique" entre les deux: la doctrine sur la résurrection a pour tâche importante de fonder une anthropologie spécifiquement chrétienne. mais aussi, l'explication que nous faisons de la résurrection est forcément tributaire des concepts qui correspondent à une anthropologie spécifique. Or, l'anthropologie est presque toujours liée aux questions éthiques. Et comme nous allons le voir maintenant, la correcte formulation et interprétation de la doctrine sur la résurrection est très liée à l'éthique chrétienne.

L'insistance sur la continuité - identité - entre le corps mortel et celui ressuscité est évidente dès le début de la réflexion sur l'eschatologie. Face au défi du gnosticisme, qui répudiait la résurrection à cause de son mépris pour le corps et la matière, l'Église professait sa foi dans la résurrection finale, en parlant de la résurrection de la chair, et en déclarant que la résurrection n'est pas déjà advenue, comme l'affirmaient les gnostiques<sup>76</sup>. Un tel réalisme " matérialiste " se trouve, par exemple, chez Tertullien<sup>77</sup>, Justin<sup>78</sup>, Hermas<sup>79</sup> et Irénée<sup>80</sup>. La finalité de leurs discours est presque toujours le refus du gnosticisme. Tertullien a une expression très forte: il dit que la résurrection sera avec le même corps que celui que nous avons, non un autre, (il ne sera pas *alius*) , même s'il doit être une chose distincte (*aliud*)<sup>81</sup>.

Dans les symboles de la foi, on parle clairement de la résurrection de *cette chair*, surtout pour affirmer *la valeur morale des actions particulières et historiques (temporelles) que l'homme a accomplies dans la chair*, c'est-à-dire celles qu'il a accomplies durant sa vie terrestre dans son corps. Presque toujours, la formulation est accompagnée de deux autres éléments : l'affirmation de la dépendance de la résurrection du Christ, et l'article sur la jugement final. En d'autres termes, la résurrection se fait ensemble et par le moyen de la Parousie du Christ et pour rendre possible le jugement. Donnons quelques exemples : selon le concile de Latran IV, *le Christ viendra à la fin des temps, il jugera les vivants et les morts et rendra à chacun selon ses oeuvres, aux réprouvés comme aux élus. Tous ressusciteront avec leur propre corps, qu'ils ont maintenant, pour recevoir, selon que leurs oeuvres auront été bonnes ou mauvaises, les uns, un châtement éternel avec le diable, les autres, une gloire éternelle avec le Christ*<sup>82</sup>. On retrouve la même doctrine, avant même les diverses versions des symboles de la foi chez les Pères de l'Église : Grégoire d'Elvire<sup>83</sup>, Tertullien et Irénée<sup>84</sup>.

Alors que veut dire la formule *Huius carnis resurrectio* ? Quel est son sens théologique ? Simplement que le chrétien doit conserver son corps (et sa chair) pur dans cette vie, parce qu'il ressuscitera dans l'autre monde. En effet, la dépréciation pour les péchés de la chair n'était pas inconnue parmi les gnostiques précisément parce qu'ils dévaluaient la vraie dignité du corps. Ils ne pensaient pas qu'il pourrait participer un jour à l'éternité. Dans une expression lumineuse Tertullien dit : *Nul ne vit tant selon la chair, que celui qui nie la résurrection de la*

<sup>76</sup> Cf. 2 Tm 2, 18.

<sup>77</sup> TERTULLIEN, *De Res.*, 19, 2.

<sup>78</sup> JUSTIN, *Dial. cum Tryph.*, 80.

<sup>79</sup> HERMAS, *Pastor, simil.*, 5, 2, 7.

<sup>80</sup> IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, I, 27, 3; II, 31, 2.

<sup>81</sup> TERTULLIEN, *De Res.*, 55, 7.

<sup>82</sup> DS 801; FC 30.

<sup>83</sup> GRÉGOIRE D'ELVIRE, *Tractatus Originis* XVII, 6, 19-20; 31-32.

<sup>84</sup> IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, V, 11.

*chair, dépréciant sa discipline et niant son châtement*<sup>85</sup>. Ainsi tout ce qui a constitué l'histoire personnelle de chaque homme, simple, et apparemment cachée et banale, atteint dans la résurrection son but ultime et éternel. L'article de notre foi sur la résurrection de la chair affirme la pleine continuité éthique de tout aspect de la vie humaine entre cette vie et la vie après la mort. Chacune de nos actions, les plus minimes soient elles, comporte donc son poids d'éternité. Quand on professe la foi chrétienne dans la résurrection de la chair, on affirme précisément la valeur éternelle de toutes et chacune de nos actions humaines faites dans la chair, c'est-à-dire dans le temps, dans l'histoire. En d'autres termes, cette vie est pour les hommes, pleinement insérés dans le monde, plus qu'une brève et pénible épreuve en vue de gagner leur éternité ; en cette vie les hommes se constituent eux-mêmes, en suivant les invitations et les inspirations de la grâce et le projet divin de leur vocation personnelle. Ils deviennent, selon les mots si lumineux de Grégoire de Nysse, *leur propre engendreur*<sup>86</sup>. Les actions ponctuelles et apparemment insignifiantes acquièrent une valeur et une saveur d'éternité.

Parlant du corps de résurrection, Romano Guardini se demande : *Quelle est la forme propre de l'homme ? Celle de l'enfant, celle de l'homme mûr, celle de l'ancien ?* Il répond simplement : *Toutes sont essentielles. Chaque phase de la vie est l'homme, chacune est indispensable à sa vie prise dans toute son acception. La série sans fin des configurations qui constituent le corps humain doit être incluse dans le corps de résurrection. Ce corps doit exprimer une nouvelle dimension, celle du temps, cependant le temps surélevé au pouvoir de l'éternité. Ainsi, son histoire est comme insérée dans son présent, et tous les moments successifs de son passé existent dans un "nunc" absolu. Seront donc présents, les moments de joie, de douleurs, de frustrations, de libérations, de victoires, d'échec, d'amour et de haine. Toutes les expériences illimitées de l'âme ont été vécues dans un corps et par le moyen du corps, elles sont même devenues une part de lui-même, contribuant soit à son plein épanouissement, soit à sa destruction, tout donc - forme, substance, vie - ressuscitera. Rien de ce qui a existé sera annéanti. Les oeuvres et le destin de l'homme sont une partie de son être, et libérés des limites temporelles, demeureront pour toute l'éternité, non pas en vertu d'un pouvoir propre, ni comme une phase finale de son développement intérieur, mais comme en réponse à l'appel du Dieu Tout-Puissant, dans la force de son Esprit*<sup>87</sup>.

Le Pape Jean-Paul II écrivait dans sa première encyclique : *En Jésus-Christ crucifié, déposé dans le sépulcre et ensuite ressuscité, "resplendit pour nous l'espérance de la résurrection bienheureuse, la promesse de l'immortalité future" (préface des défunts I), vers laquelle s'en va l'homme à travers la mort du corps, en partageant avec toutes les créatures visibles cette nécessité à laquelle la matière est soumise. Nous cherchons à approfondir toujours davantage le langage de cette vérité que le Rédempteur de l'homme a enfermé dans cette phrase : "C'est l'Esprit qui fait vivre, la chair ne sert de rien" (Jn 6, 63). Ces paroles, malgré les apparences, expriment la plus haute affirmation de l'homme: l'affirmation du corps, que l'Esprit vivifie !*<sup>88</sup>.

Ainsi, il est clair que la formule *résurrection de cette chair (hujus carnis resurrectio)* est en lien étroit avec la doctrine sur le jugement. La finalité de la résurrection est le jugement, ou , en un certain sens, la résurrection même est le jugement, ie la manifestation publique, par le moyen du pouvoir salvifique universel et judiciaire du Christ, de l'état réel de l'homme qu'il soit saint ou qu'il soit pécheur.

## 5. La Résurrection et l'espérance

<sup>85</sup> TERTULLIEN, *De Res.*, 11, 1.

<sup>86</sup> GRÉGOIRE DE NYSSE, *La vie de Moïse*, II, 2-3.

<sup>87</sup> GUARDINI, R., *Die Letzten des Menschen*, Würzburg 1949, 68-69.

<sup>88</sup> JEAN-PAUL II, Enc. *Redemptor Hominis*, n° 18b.

Le symbole de Nicée-Constantinople professe l'espérance de la résurrection et pas seulement la foi en elle. *Nous attendons la résurrection des morts*<sup>89</sup>. Tertullien a dit de même: *L'espérance des chrétiens est la résurrection de la chair*<sup>90</sup>. La résurrection est l'objet de l'espérance des chrétiens pour trois motifs :

- quant à son contenu : parce que la résurrection future sera une source profonde de joie, en tant qu'en elle les hommes sauvés atteindront la vie éternelle avec leur corps, avec la parfaite et définitive reconstitution de l'homme selon l'état originel de sa création.
- quant au pouvoir de Dieu, la résurrection est objet d'espérance - espérance théologique - parce que Dieu seul - bon et tout-puissant - est en mesure de ressusciter le corps, refaisant l'homme dans son intégrité, anéantissant la mort.
- quant à l'accueil de l'homme ; parce que l'homme, par le moyen de sa vie morale et chrétienne sur terre, prépare dans une certaine mesure sa destinée éternelle, même corporelle.

## 6. La Résurrection et la crémation

La tradition chrétienne a généralement dissuadé de la pratique de la crémation du corps et de sa destruction intentionnelle avec des moyens violents<sup>91</sup>. Malgré cette réserve, l'Église a aussi affirmé que l'incinération est licite pour le chrétien s'il n'est pas sujet de scandale<sup>92</sup>. Cette pratique a trouvé un écho dans le *Code de droit canonique* de 1983<sup>93</sup>, au canon 1176, § 3 : *L'Église recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir les corps des défunts; cependant elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne*. Au canon 1184, 1§, 2°, on peut lire : *Doivent être privés des funérailles ecclésiastiques, à moins qu'ils n'aient donné quelque signe de pénitence avant leur mort (...) les personnes qui auraient choisi l'incinération de leur propre corps pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne*.

Du point de vue du pouvoir de Dieu, il est égal que la corruption du corps advienne par crémation ou par inhumation. Mais si un chrétien souhaitait être incinéré pour des motifs contraires à la doctrine chrétienne, c'est-à-dire pour affirmer l'absolue caducité de son corps, ou pour nier la vie après la mort, ou même la résurrection de la chair etc., ce souhait ne pourrait être accueilli par l'Église. *Si ceux qui ne croient pas en la résurrection de la chair font ces choses* (l'inhumation des corps), explique S. Augustin, *ce doit être une obligation pour ceux qui croient que cette obligation que l'on remplit à l'égard du corps mort, mais qui doit ressusciter et demeurer pour l'éternité, est aussi, d'une certaine manière, un témoignage de cette même foi*<sup>94</sup>.

En effet, les rites funèbres orientaux, en particulier dans l'hindouisme, obligent à une crémation complète du corps du défunt par le moyen d'un feu à haute température alimenté par un bois résineux, puis à la dispersion des cendres dans la mer ou dans un fleuve (un exemple : Gandhi). Si l'on pratique de tels rites, c'est bien pour signifier la libération totale de l'âme de tout ce qui est matière<sup>95</sup>.

Pour aller plus loin :

---

<sup>89</sup> DS 150.

<sup>90</sup>TERTULLIEN, *De Res.* 1.

<sup>91</sup> Cf. CTI (1993), art. cit., n° 6.4; DC (1993), col. 319..

<sup>92</sup> SAINT-OFFICE, *De Cadaverum crematione* (1964) et *Piam et constantem*, 8/5/1963; trad. DC 61(1964), coll. 1711-1712; et l'*Ordo exequiarum* (1969). Cf. aussi le dossier de l'évêché de Périgueux sur la crémation. Voir aussi RENAUDIN, H., *L'homme et son éternité*, 1998, 112-113 qui cite les motivations du *Document Épiscopat* de septembre 1997 sur les funérailles chrétiennes.

<sup>93</sup> L'ancien Code de droit canonique (1917) prohibait l'incinération: can. 1203 et 1240, §1, 5.

<sup>94</sup> SAINT AUGUSTIN, *De cura pro mortuis gerenda*, 18, 22 : CSEL 41, 658.

<sup>95</sup> Sur la signification de la crémation dans les religions païennes, cf. CUMONT, F., *Lux perpetua*, Paris 1949, p. 390.

- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III<sup>a</sup>-supplementum, q. 75-86.
- RATZINGER, J., *La mort et l'au-delà*, Fayard.